

LE CASTELLARDINOIS

Le bulletin municipal du Châtelard

EN COULISSES...

Comment gère-t-on une commune ?



Horaires d'ouverture de la mairie (22 rue Henri Bouvier)

Du mardi au vendredi : 9h30 à 12h30

Le samedi : 9h30 à 12h

Accueil téléphonique : du lundi au jeudi, 14h à 17h30 : 04 79 54 82 44

Horaires d'ouverture de la Poste Agence communale (22 rue Henri Bouvier)

Du mardi au vendredi : 9h30 à 12h30

Le samedi : 9h30 à 12h

Horaires d'ouverture de la bibliothèque (8 rue Henri Bouvier)

Le mercredi : 10h à 12h

Le samedi : 10h à 12h

Jours de marché (place René Cassin)

Tous les vendredis de 8h30 à 12h30

Déchetterie intercommunale (Lieu-dit Leyat)

Horaires d'ouverture :

- Les mardis, mercredis, vendredis et samedis : de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30
- Fermée les lundis, jeudis, dimanches et jours fériés

Retrouvez toutes les informations sur la déchetterie et les dates des déchetteries mobiles sur www.grandchambery.fr

Téléphones utiles

Urgence eau (fuite, problème de débit) : 04 79 54 53 56

Prêt de broyeurs semi-professionnels : 04 79 54 82 44

Carte d'identité et passeport

Vous avez la possibilité de faire renouveler ou fabriquer vos pièces d'identité en mairie.

La carte d'identité et le passeport sont délivrés gratuitement, sauf en cas de perte (25 € en timbres fiscaux).

Ils peuvent être déposés pour différentes raisons :

- première demande, si vous n'avez jamais possédé de carte d'identité ou de passeport ;
- renouvellement, si votre ancienne pièce d'identité a dépassé la date limite de validité (10 ans) ;
- renouvellement, en cas de changement d'adresse.

COMMENT FAIRE ?

1| Effectuez votre pré-demande en ligne sur le site de l'ANTS :
passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne

2| Une fois cette étape validée, prenez rendez-vous pour venir en mairie lancer la fabrication de votre titre.

3| Une fois le titre fabriqué et reçu en mairie, il vous suffit de passer aux horaires d'ouverture afin de récupérer votre titre.
Le demandeur doit se présenter personnellement.



Chères Castellardinoises, chers Castellardinois,

Lors des élections municipales le 15 mars dernier, vous m'avez renouvelé votre confiance et je vous en remercie. La nouvelle équipe, composée d'anciens conseillers municipaux et de nouvelles énergies, est particulièrement motivée pour travailler de concert au service de la commune, à votre service, et ce pour préserver cette qualité de vie qui nous est chère.

Venant d'horizons divers, chacune et chacun saura apporter toutes ses compétences pour poursuivre les projets initiés au mandat précédent, mais aussi faire naître de nouveaux projets qui rassemblent.

Poursuivre le développement du Pôle Santé pour pouvoir proposer une offre de soins diversifiée, poursuivre le développement maîtrisé de la commune en réinvestissant les friches urbaines, poursuivre les aménagements pour sécuriser la traversée du bourg, poursuivre et renforcer les actions mises en place pour valoriser le patrimoine de la commune...

Mais nous allons également œuvrer à la création d'espaces de vie communs, à l'organisation de moments conviviaux de rencontre intergénérationnelle, au développement d'une offre culturelle plus étendue... pour un village vivant et joyeux !

Parce que nous comptons bien nous impliquer encore et toujours plus auprès de nos aînés, mais également auprès de nos enfants, de nos familles.

Nous souhaitons également plus vous impliquer dans la vie du village, que ce soit en présentant les projets en réunions publiques, en créant des groupes de travail ouverts à tous ou un conseil municipal des jeunes...

D'ores et déjà, profitons de cet été de la meilleure des manières : de nombreuses animations nous attendent, au Châtelard mais aussi dans toutes les Bauges.

Et n'oublions pas de prendre soin de nos proches fragiles, surtout en périodes de canicule.

Vincent Boulnois
Maire du Châtelard



Les 15 conseillers municipaux et les deux suppléants

SOMMAIRE

P. 4 EN COULISSES... Comment gère-t-on une commune ?

P. 6 LES ACTUS DE LA COMMUNE

Le « Parc Cour Vert » : une cour d'école pleine de vie !
Le marché de producteurs des Bauges est de retour
Comment vivre en bon voisinage

P. 10 LES BRÈVES

Prenons soin de nos proches en période de canicule
PanneauPocket : toute l'actu de votre commune dans votre poche !
Qu'attendez-vous du pôle santé ? Votre avis compte
Entretien des arbres pour la sécurité de tous
Le Tour de France 2026 passera dans les Bauges

P. 12 COMPTES-RENDUS DES DERNIERS CONSEILS MUNICIPAUX

P. 15 VOTRE AVIS COMPTE !

Quels professionnels de santé pour Le Châtelard ?

Bulletin municipal du Châtelard

Contact :

Tél. 04 79 54 82 44

Mél. mairie@echatelard.fr

22 rue Henri Bouvier 73630 Le Châtelard

Conception : équipe du conseil municipal

EN COULISSES... Comment gère-t-on une commune ?

Le 15 mars dernier, les habitants du Châtelard ont élu les membres de leur conseil municipal, mené par Vincent Boulnois. La nouvelle équipe constituée regroupe 15 élus, engagés autour d'une profession de foi commune, au service de l'intérêt général.

Ensemble, ils coordonnent les projets de la commune aux côtés des agents municipaux.

Que gèrent le maire et son équipe ?

En tant qu'acteur central de la vie locale, le conseil municipal prend de nombreuses décisions qui touchent directement le quotidien des Castellardinois. Il vote notamment le budget communal, les investissements, la création ou l'évolution des services municipaux...

Responsable de l'urbanisme local, conformément au PLUiHD (Plan local d'urbanisme intercommunal habitat et déplacements), porté par la communauté d'agglomération Grand Chambéry, le conseil encadre les projets d'aménagement et veille à l'équilibre entre développement urbain et qualité de vie.

Il gère aussi le fonctionnement de l'école en lien étroit avec la commune de La-Motte-en-Bauges, avec laquelle la commune partage la gestion, en assurant l'entretien des locaux, la restauration scolaire et les activités périscolaires.

Enfin, il supervise les équipements et services de proximité : voirie, espaces verts, bibliothèque...

Certaines compétences autrefois communales relèvent aujourd'hui d'autres niveaux de décision. Avec la montée en puissance des intercommunalités, de nombreuses missions sont désormais partagées ou transférées : gestion de l'eau et de l'assainissement, collecte et traitement des déchets, transports...

La Mairie continue de jouer un rôle important, mais elle agit désormais en coordination avec d'autres élus et institutions : le Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) du Cœur des Bauges, le Parc naturel régional du Massif des Bauges, Grand Chambéry, le Département de la Savoie, la Région Auvergne-Rhône-Alpes...

Cette collaboration vise à réaliser des économies d'échelle et à avoir une vision et une gestion plus globale, pour mieux répondre aux enjeux du territoire.

1^{er} adjoint



2^e adjointe



3^e adjoint

Mais que signifie concrètement « gérer une commune » ?

Ce dossier vous invite à découvrir comment l'équipe municipale agit au quotidien au service des habitants, en lien étroit avec les autres collectivités territoriales.

Le rôle du maire

Au Châtelard, le maire Vincent Boulnois est l'acteur central de la vie locale. Ses missions et ses attributions sont multiples.

Premier interlocuteur des habitants, il est attentif à leurs besoins, leurs attentes et leurs préoccupations du quotidien. Cette proximité avec le terrain fait du maire un acteur clé de la démocratie locale, garant du dialogue entre les habitants et les institutions.

En tant qu'employeur, le maire accompagne les agents municipaux dans leurs missions. Au Châtelard, ils sont au nombre de sept : un secrétaire général de mairie, deux agents administratifs, deux agents techniques et deux agents dédiés au scolaire.

En tant que représentant de l'État et chef de l'administration communale, il engage sa responsabilité à plusieurs niveaux, responsabilité qui implique une vigilance constante dans ses décisions et dans l'organisation des services de la commune. Le maire est notamment responsable des questions de sécurité et de prévention concernant la commune.

Acteur incontournable au sein des structures partenaires, le maire représente sa commune et participe aux décisions collectives.

À l'échelle d'une commune de la taille du Châtelard, le maire est épaulé par 3 adjoints pour mener à bien ses missions :

- Le 1^{er} adjoint, Francis Aymonier, a en charge la gestion et le suivi des projets et des travaux. C'est lui, par exemple, qui coordonne le chantier d'Auby, le projet de rénovation de la toiture de l'église, la sécurisation de la Départementale, l'entretien des bâtiments municipaux (église, salle des fêtes...) et le projet du futur réseau de chaleur.

- La 2^e adjointe, Christine Filliard, s'occupe plus particulièrement de l'école. Cela signifie être présente et à l'écoute des deux agents de la commune assurant le service de la cantine et le périscolaire, et parfois les remplacer en cas d'absence... mais également être à l'écoute des besoins des enseignants et des élèves et mettre en œuvre des solutions adaptées pour répondre à leurs attentes (aménagement des espaces, fourniture de matériel, soutien financier aux activités...).

- Le 3^e adjoint, Benoît Nicoud, travaille aux côtés des agents des services techniques qui assurent l'entretien des espaces verts et de la voirie, les travaux d'aménagement des espaces publics, le fleurissement, la fabrication et la mise en place des décorations pour les fêtes de Noël et les actions relayées par la Mairie (Octobre Rose...).

Mais l'action municipale ne se limite évidemment pas à ces trois domaines. Des commissions thématiques dans lesquelles s'investissent l'ensemble des élus (maire, adjoints et conseillers) permettent de travailler ensemble sur bien d'autres sujets.

Les commissions municipales, à quoi servent-elles ?

Permanent ou ponctuelles, ces commissions permettent d'assurer le bon déroulement de l'action menée par la Mairie. Les élus s'y investissent selon leurs compétences et leurs centres d'intérêts. Progressivement mises en place depuis le début de ce mandat, un certain nombre de commissions sont déjà en action.

- **La commission Action sociale** identifie et développe des actions à destination de la population en fonction de ses besoins.
- **La commission Pôle Santé** travaille à la recherche des futurs professionnels qui viendront compléter l'équipe en place dans les locaux récemment inaugurés au centre du village.
- **La commission Garins** élabore actuellement le nouveau cahier des charges qui permettra d'accueillir le futur exploitant du lieu.
- **La commission Aménagement** œuvre au développement d'espaces collectifs conviviaux.
- **La commission Patrimoine** s'attache à redonner vie et à préserver ce qui fait la richesse historique de notre village.
- **La commission Communication** met tout en œuvre pour rendre accessible aux habitants les informations quotidiennes essentielles.
- **La commission Culture** soutient les associations et travaille à l'émergence d'une offre culturelle plus étendue.
- **La commission Salle des fêtes** s'organise pour rendre accessible aux associations et aux particuliers cette salle dans les meilleures conditions possibles.
- ... etc

Ces commissions se réunissent régulièrement pour préparer les dossiers, effectuer les enquêtes nécessaires, élaborer des budgets, qui seront soumis au conseil municipal.

Quid de la participation citoyenne ?

La démocratie ne s'arrête pas aux élections. L'équipe municipale compte associer le plus possible les habitants aux décisions et aux grands projets qui les concernent. Pour cela, elle met toute son énergie pour développer les outils qui facilitent l'information, la concertation et le dialogue.

Une des priorités est d'améliorer la communication permettant à chacun d'accéder plus facilement à l'information : mise à jour du site internet, alimentation des réseaux sociaux et de l'application PanneauPocket, développement du magazine municipal, reportages photos et vidéos...

Des réunions publiques seront régulièrement organisées aux étapes clés des projets d'aménagements et de grands travaux afin d'en présenter les grandes lignes et d'échanger avec vous.

Des commissions seront ouvertes aux habitants pour s'appuyer sur les compétences des uns et des autres que l'on sait nombreuses et variées.

Des enquêtes, comme celle concernant l'offre de soins du Pôle Santé, seront réalisées lorsqu'elles seront nécessaires pour répondre à vos attentes.

Un conseil municipal des jeunes est à l'étude pour permettre aux citoyens de demain de s'investir dans la vie de leur commune.

D'autres idées à soumettre ? L'équipe municipale est à votre écoute !

Bon à savoir

Les séances du conseil municipal sont publiques et se déroulent à la mairie.

Pour consulter l'agenda et les délibérations du conseil municipal, RDV sur www.lechatelard.fr



LES ACTUS DE LA COMMUNE

Une cour d'école pleine de vie !

Initié début 2025, le projet « Parc Cour Vert » a pris racine au fil des saisons à l'école du Cœur de Rossanaz. Après plusieurs mois de réflexion collective pour ramener du vivant là où le béton était roi, deux chantiers, à l'automne 2025 puis au printemps 2026, ont considérablement transformé la cour de l'école.

Accompagnés par Véronique Riondy, facilitatrice engagée par le Parc naturel régional du Massif des Bauges, enseignants, élèves, familles et habitants se sont rassemblés pour réinventer les cours de l'élémentaire et de la maternelle.

Plus de verdure, des cabanes, des parcours de rondins, des structures invitant à jouer tout en respectant le vivant... le tout, construit avec beaucoup de matériaux de récup' par les petits et les grands qui ont uni leurs forces pour donner vie à ce beau projet collectif.



Enseignants, enfants, parents... tout le monde a participé avec enthousiasme à la création de ce « Parc Cour Vert ».

Et c'est toute la magie de « Parc Cour Vert » qui, « à l'inverse d'une mission que l'on pourrait confier à une entreprise, souvent plus coûteuse et plus standardisée, permet de réaliser beaucoup de choses variées, avec peu de moyens mais beaucoup d'envie de faire ensemble » se réjouit Alexis Dufour, membre du groupe Cœur.

« *Ce qui me plaît le plus* », nous confie Vanessa Colson, enseignante à l'école du Cœur de Rossanaz, « *c'est d'avoir construit ce projet avec les enfants. Ils ont pu réfléchir, proposer des idées et participer concrètement aux réalisations. C'est très valorisant pour eux de voir le résultat de leur travail dans leur cour d'école* ».



La fabrication d'une cabane en osier demande de la précision et du doigté.



Les enfants sont fiers de leur cabane qui, maintenant terminée, est un lieu de retrouvailles entre copains.



Dans la cour, un espace est réservé aux plantations. Les enfants sont très motivés pour entretenir et voir pousser leurs plantes.

Transporter des copeaux, creuser pour enterrer des rondins, utiliser des vrais outils... « C'était trop bien de voir la cour se transformer sous nos yeux » raconte Julianne, 8 ans.

Et quelle fierté en effet « d'avoir participé à quelque chose qui serve à toute l'école » déclare Ninon, 9 ans.

Une joie visiblement partagée du côté des parents, impressionnés par l'implication des familles lors des deux chantiers participatifs : « Ce sont de vrais moments conviviaux qui permettent de se rencontrer en-dehors du cadre scolaire et de nouer des liens pérennes » explique Véronique Riondy. C'est toute l'ambition de la société Ekosystem, à l'origine de ce concept, qui insiste sur la dynamique engendrée par ce dispositif.

Résultat : « On a encore plus envie de prendre soin de notre école » avouent les enfants.

Et si certains, comme Gilles Bellemin, enseignant des CM1/CM2, avouent avoir été réticents au départ, redoutant de possibles accidents, ils sont aujourd'hui convaincus par les bienfaits de cette cour revisitée : « On a moins de jeux de course. Les enfants investissent d'autres jeux. Les nouvelles constructions stimulent vraiment leur imaginaire. Ils font plus avec leurs mains. Ils sont plus créatifs. Et la cour est plus apaisée ».

Les enfants le reconnaissent également : « On se mélange plus avec les autres classes. On se fait d'autres amis ».

Et « ceux qui étaient parfois un peu isolés trouvent davantage leur place », constate l'équipe éducative.

Julie Ducloz, la directrice de l'école, va même plus loin : « Il me semble évident que, depuis la mise en place de ces installations, les enfants sont bien plus disponibles pour leurs apprentissages ».

Bonne nouvelle, l'histoire n'est pas terminée, l'idée étant de poursuivre cette aventure collective, année après année, pour rêver ensemble, une cour d'école pleine de vie !

À ce jour, 15 communes du Parc naturel régional du Massif des Bauges sont engagées dans le dispositif « Parc Cour Vert ».



Le marché de producteurs des Bauges est de retour !

Avec bar-restauration et concerts tous les vendredis de l'été

- 17h-19h30 pour le marché
- 18h pour les animations musicales
- jusqu'au vendredi 4 septembre
- en partenariat avec le bistrot La Ruche

Chaque vendredi soir, les producteurs et artisans des Bauges vous accueillent devant la salle des fêtes du Châtelard.

L'occasion de découvrir la diversité des produits de saison cultivés et fabriqués sur le territoire bauju, et de rencontrer les éleveurs, cultivateurs et artisans autour des valeurs du local et de la qualité des produits.

C'est aussi une invitation à comprendre la fabrication de ce que l'on consomme au quotidien, de discuter de l'agriculture paysanne, de connaître les métiers, sans oublier le partage de recettes savoureuses, de conseils culinaires ou encore de méthodes de conservation.

Vous y trouverez du pain, de la tome des Bauges et des produits laitiers, du fromage de chèvre, des légumes et pestos, du miel de montagne, des champignons, des sorbets, des petits fruits, des coulis, des sirops et des confitures, des apéritifs de plantes, des vinaigres, des œufs, des transformations de plantes médicinales pour se soigner ou pour agrémenter les plats, des savons artisanaux...

Le tout accompagné d'une programmation musicale de qualité.



Comment vivre en bon voisinage

Respectons le calme d'un village

Retour des beaux jours est synonyme de vie en extérieur, bricolage, jardinage...

Pour que tout le monde puisse profiter des beaux jours en extérieur, il convient que chacun soit attentif au bruit qu'il peut occasionner pour ne pas déranger. Que ce soit pour des soirées entre amis, un après-midi en famille dans la piscine, ou tout autre loisir, amusons-nous mais dans le respect du voisinage.

Il en est de même pour le bricolage et le jardinage : par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- du lundi au vendredi : 8h30 à 12h et 14h à 19h30
- les samedis : 9h à 12h et 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : 10h à 12h

Alors autant garder les travaux non bruyants pour les heures pouvant vraiment gêner les voisins, comme arroser son jardin potager. En plus, c'est meilleur pour vos plantations qui n'aiment pas trop l'arrosage en pleine journée...

Et n'oublions pas une règle élémentaire : je n'impose pas aux autres ce que je ne voudrais pas que l'on m'impose...

Respectons nos espaces naturels et agricoles

Retour des beaux jours est aussi synonyme de randonnées ou simples balades familiales. Pour que la commune, mais aussi la montagne restent belles, quelques gestes simples permettent de concilier plaisir et préservation des lieux.

| Je jette mes déchets à la poubelle : un simple emballage emporté par le vent peut devenir un danger pour la faune sauvage et les troupeaux en alpage. Sans compter la pollution !

| Je surveille mon chien : quand vous promenez votre chien, tenez-le en laisse dans les zones habitées, et surveillez-le bien si vous le lâchez. Pensez à vous munir de sacs pour ramasser ses déjections. C'est un geste de propreté essentiel, qui permet d'éviter de nombreux désagréments pour les riverains alentour. Et ça protège la santé des troupeaux, les excréments canins pouvant transmettre des maladies graves aux vaches et aux chèvres.

| Je respecte les pâturages et le bétail : les pelouses sèches et prairies abritent des écosystèmes d'une grande richesse, qu'il est primordial de ne pas piétiner pour garantir leur préservation. Ces espaces constituent le garde-manger essentiel de nos troupeaux : en restant sur les zones autorisées et en respectant les clôtures, vous évitez de dégrader le fourrage qui sera récolté pour l'hiver.

| Je stationne sur les zones autorisées : en garant votre véhicule uniquement sur les emplacements autorisés et sans déborder sur les accotements, vous permettez aux secours de circuler librement en cas d'urgence et vous évitez de bloquer l'accès aux exploitations agricoles.

| Je ne fais des barbecues que dans les espaces prévus à cet effet : trop de feux de forêt débutent à cause d'un barbecue mal maîtrisé ! Même quand on pense être attentif, on peut très vite se faire surprendre. Alors, le barbecue, oui, mais uniquement sur les espaces aménagés, qui vous garantissent toute la sécurité nécessaire.



Prenons soin de nos proches, surtout en période de fortes chaleurs : la Mairie tient un registre, faites-vous connaître !

L'exposition aux fortes chaleurs présente un risque important pour la santé de tous et particulièrement pour les personnes les plus fragiles : les personnes âgées, les enfants en bas âge, les femmes enceintes, les personnes en situation de handicap ou souffrant de maladies chroniques ou celles prenant certains médicaments et les personnes précaires.

La Mairie tient un registre canicule qui permet de recenser les personnes fragiles vivant à domicile, qui souhaitent se faire aider en cas d'épisodes caniculaires. C'est un service gratuit et totalement confidentiel.

Les personnes peuvent faire directement la demande, mais un tiers (parents, voisins, médecin...) peut également le faire, à la condition que la personne concernée, ou son représentant légal, n'y soit pas opposée.



Pourquoi c'est important de se faire inscrire sur ce registre

Si vous acceptez de vous inscrire, vous serez régulièrement contacté par les services de la Mairie pendant les périodes de canicule, afin de s'assurer que vous n'avez pas besoin d'aide. Si vous ne répondez pas, et que cela est jugé inquiétant, une personne pourra se déplacer pour vérifier si tout va bien, et alerter les secours en cas de problème.

En cas de fortes chaleurs, nous sommes tous concernés. Protégeons-nous en adoptant les gestes suivants :

- rester au frais ;
- boire de l'eau et privilégier l'eau gélifiée ou l'eau pétillante pour les personnes qui font des fausses routes ;
- éviter les boissons à forte teneur en caféine type café, thé ou très sucrées comme les sodas ;
- se mouiller le corps ;
- fermer volets et fenêtres la journée ;
- privilégier les activités douces ;
- manger frais et équilibré ;
- éviter l'alcool ;
- et, surtout, prendre des nouvelles des plus fragiles !

PanneauPocket, l'appli qui vous tient informé des actualités de la commune

PanneauPocket est l'application indispensable pour rester informé facilement et rapidement de toute l'actualité de la commune.

Simple à utiliser, très intuitive, elle permet d'avoir des informations vraiment locales sur un support qui tient dans la poche !

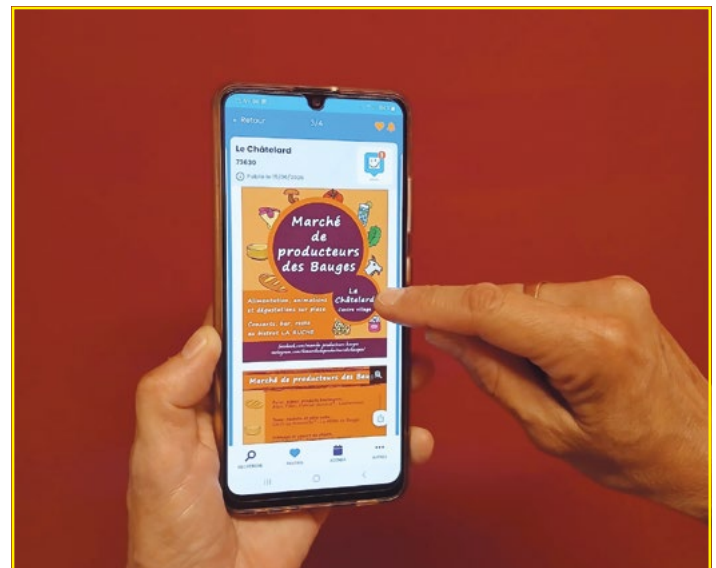
C'est 100% gratuit et 0% de publicité.

Le + de PanneauPocket : c'est l'application mobile d'informations et d'alertes n°1 en France !

Vous pouvez consulter l'actualité de plus de 14 000 collectivités françaises (communes, gendarmeries, écoles...).

Mettez en favoris les entités qui vous intéressent pour recevoir leurs notifications à chaque publication.

[Appli téléchargeable sur Android et IOS](#)



Qu'attendez-vous du pôle santé ? Votre avis compte

Le nouveau Pôle Santé du Châtelard, ouvert depuis déjà plusieurs mois place René Cassin, accueille actuellement deux infirmiers, deux kinésithérapeutes, un ostéopathe et un psychologue.

La Mairie souhaite développer l'offre de soins de ce lieu. Pour répondre au mieux aux attentes de tous, vous êtes invités à répondre à un questionnaire (anonyme), en page 15 de ce bulletin ou par Internet en vous rendant sur le site de la Mairie : www.lechatelard.fr

Il ne faut que quelques minutes pour y répondre, alors n'hésitez pas ! Plus vous serez nombreux à participer, plus l'offre sera adaptée aux besoins du plus grand nombre.



Entretien des arbres pour la sécurité de tous

La charlarose est une maladie causée par un champignon qui est spécifique aux frênes, très répandus dans les Bauges. Elle peut attaquer des arbres parfaitement vigoureux au départ, et entraîner la mort de l'arbre atteint. Le champignon colonise les feuilles et jeunes rameaux l'été, et fait chuter prématurément le feuillage dès mi-août. Il attaque particulièrement la base du tronc, pouvant y provoquer des nécroses et fragiliser les racines. L'arbre peut alors tomber même s'il n'est pas encore mort. Un arbre malade peut être un danger pour tous : il peut tomber sur une route, un chemin de randonnée, une maison... Alors si vous possédez un frêne, soyez attentif et agissez avant qu'il ne soit trop tard.

De manière globale, bien entretenir ses arbres est nécessaire pour conserver des forêts de qualité.

+ d'infos auprès du centre national de la propriété forestière : cnpf.fr

Le Tour de France 2026 passera dans les Bauges

Après le succès de l'édition 2025 du Tour de France Femmes avec Zwift, Grand Chambéry, la Ville de Chambéry et les deux parcs naturels régionaux du Massif des Bauges et de Chartreuse s'unissent à nouveau pour accueillir le Tour de France.

Le mercredi 22 juillet, pour la 17^e étape Chambéry > Voiron, Le départ sera donné place du Palais de Justice à Chambéry à partir de 10h55, avec le lancement de la caravane publicitaire du Tour de France, puis la présentation des coureurs.

À 13h15, ils s'élanceront depuis le centre de Chambéry en direction des Hauts-de-Chambéry puis des Bauges, où ils passeront par Bellecombres-en-Bauges, Lescheraines, Le Châtelard-Villaret, Aillon-le-Vieux et Aillon-le-Jeune (via les RD911, RD59 et RD206) pour franchir le col des Prés. Particularité de cette 17^e étape : les coureurs repasseront par le centre-ville de Chambéry avant de partir dans le massif de la Chartreuse.

Retrouvez toutes les infos sur cette 17^e étape du Tour de France Chambéry > Voiron sur letourachambery.fr



© ASO - Billy Ceusters

COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Conseil municipal du 22 avril 2026

Le mercredi 22 avril 2026 à 20 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique en mairie, en salle du conseil municipal. 11 conseillers sur 15 étaient présents.

1. Désignation du secrétaire de séance

Le secrétaire de séance assiste le maire pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance. M. Francis AYMONIER est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026

En vertu de l'article L.2121-23 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce compte-rendu de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026.

3. FINANCES – Approbation du compte financier unique du budget annexe section Bois Montlardier

Vu l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit un Président, le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. M. Francis AYMONIER a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte financier unique.

M. Francis AYMONIER expose au conseil municipal que le compte financier unique comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires effectuées au cours du dernier exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public de la commune.

Il a vocation à se substituer aux deux comptes financiers préexistants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion établi par le comptable public.

M. Francis AYMONIER expose que le compte financier unique du budget principal se résume par section comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement	Budget principal
Recettes	1 260,87 €
Dépenses	2 218,36 €
Reprise des résultats de l'exercice antérieur	- 1 069,16 €
Résultats de l'exercice	- 2 026,65 €

Résultat de la section d'investissement	Budget principal
Recettes	- €
Dépenses	- €
Reprise des résultats de l'exercice antérieur	- €
Résultats de l'exercice	- €

Par ailleurs, il convient de se prononcer sur la sincérité des restes à réaliser :

Restes à réaliser	Budget principal
Recettes	- €
Dépenses	- €

À la majorité (une abstention, Mme Jacqueline GINET), le conseil municipal approuve le compte financier unique du budget annexe section Bois Montlardier et reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. FINANCES – Affectation des résultats du compte financier unique 2025 du budget annexe section Bois Montlardier

Le maire expose qu'après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique 2025 du budget annexe section Bois Montlardier, les résultats sont affectés par le conseil municipal dans le budget primitif 2026 du budget annexe section Bois Montlardier. Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) ;

- Le solde disponible peut être inscrit : soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2025 du compte financier unique 2025 du budget annexe section Bois Montlardier sont les suivants :

Résultats de la section de fonctionnement	- 2 026,65 €
Résultats de la section d'investissement	- €
Restes à réaliser 2025 à reporter en 2026 - Dépenses d'investissement	- €
Restes à réaliser 2025 à reporter en 2026 - Dépenses d'investissement	- €

L'affectation des résultats 2025 du compte financier unique du budget annexe section Bois Montlardier est proposée comme suit :

Dépenses de fonctionnement	
Déficit de fonctionnement reporté	2 026,65 €

À l'unanimité, le conseil municipal approuve les affectations des résultats 2025 dans le budget primitif 2026 telles que présentées ci-dessus pour le budget annexe section Bois Montlardier.

5. FINANCES – Approbation du budget primitif 2026 du budget annexe section Bois Montlardier

Le maire expose au conseil municipal qu'il convient désormais d'approuver le budget primitif 2026 du budget annexe section Bois Montlardier, qui s'équilibre en dépenses et recettes pour sa section de fonctionnement et pour sa section d'investissement comme suit :

	Budget principal	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes	4 476,65 €	- €
Dépenses	4 476,65 €	- €

À la majorité (une abstention, Mme Jacqueline GINET), le conseil municipal approuve le budget primitif 2026 du budget annexe section Bois Montlardier tel que présenté ci-dessus.

6. FINANCES - Approbation du compte financier unique du budget principal

Vu l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte financier unique du maire est débattu, le conseil municipal élit un Président, le maire peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote. M. Francis AYMONIER a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte financier unique.

M. Francis AYMONIER expose au conseil municipal que le compte financier unique comprend l'ensemble des opérations budgétaires et non budgétaires effectuées au cours du dernier exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public de la commune.

Il a vocation à se substituer aux deux comptes financiers préexistants : le compte administratif qui était établi par la commune et le compte de gestion établi par le comptable public.

M. Francis AYMONIER, président de séance, expose que le compte financier unique du budget principal se résume par section comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement	Budget principal
Recettes	1 000 595,95 €
Dépenses	850 976,79 €
Reprise des résultats de l'exercice antérieur	971 307,11 €
Résultats de l'exercice	1 120 926,27 €

Résultat de la section d'investissement	Budget principal
Recettes	194 206,52 €
Dépenses	1 109 402,41 €
Reprise des résultats de l'exercice antérieur	547 783,00 €
Résultats de l'exercice	- 367 412,89 €

Par ailleurs, il convient de se prononcer sur la sincérité des restes à réaliser :

Restes à réaliser	Budget principal
Recettes	- €
Dépenses	196 945,00 €

À l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte financier unique du budget principal et de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

7. FINANCES - Affectation des résultats du compte financier unique 2025 du budget principal

Le maire expose qu'après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte financier unique 2025 du budget principal, les résultats sont affectés par le conseil municipal dans le budget primitif 2026 du budget principal. Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'effectue dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser) ;

- Le solde disponible peut être inscrit : soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Les résultats de l'exercice 2025 du compte financier unique 2025 du budget principal sont les suivants :

Résultats de la section de fonctionnement	1 120 926,27 €
Résultats de la section d'investissement	- 367 412,89 €
Restes à réaliser 2025 à reporter en 2026 - Dépenses d'investissement	196 945,00 €
Restes à réaliser 2025 à reporter en 2026 - Dépenses d'investissement	- €

L'affectation des résultats 2025 du compte financier unique du budget principal est proposée comme suit :

Recettes de fonctionnement	
Excédent de fonctionnement reporté	753 513,38 €
Recettes d'investissement	
Excédent de fonctionnement capitalisé	367 412,89 €
Dépenses d'investissement	
Déficit d'investissement reporté	- 367 412,89 €

À l'unanimité, le conseil municipal approuve les affectations des résultats 2025 dans le budget primitif 2026 telles que présentées ci-dessus pour le budget principal.

8. FINANCES - Fixation des taux des impôts directs locaux de la commune

Le maire expose au conseil municipal que le budget primitif du budget principal est construit sur l'hypothèse d'une augmentation de 1% des taux des impôts perçus par la commune.

Il est donc proposé de retenir des taux augmentés de 1% par rapport à ceux de l'exercice 2025. À l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les taux des impôts directs de la commune comme suit :

	2025	2026	Taux d'évolution
Taxe foncière sur les propriétés bâties	28,45%	28,73%	1%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	114,19%	115,33%	1%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	13,57%	13,71%	1%

9. FINANCES - Approbation du budget primitif 2026 du budget principal

Le maire expose au conseil municipal qu'il convient désormais d'approuver le budget primitif 2026 du budget principal, qui s'équilibre en dépenses et recettes pour sa section de fonctionnement et pour sa section d'investissement comme suit :

	Budget principal	
	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 560 093,38 €	1 232 318,27 €
Dépenses	1 560 093,38 €	1 232 318,27 €

À l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif 2026 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

10. Approbation du nouveau contrat d'assurance risques statutaires

Le maire expose que dans le cadre de la mise en place d'un nouveau contrat d'assurance groupe à adhésion facultative garantissant les risques statutaires des collectivités et établissements publics de la Savoie pour la période 2026-2029, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a lancé un marché public. L'offre retenue est celle du groupement d'entreprises conjoint constitué des sociétés DIOT SIACI / GROUPAMA.

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver l'adhésion au contrat groupe pour la couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie et attribué au groupement DIOT SIACI / GROUPAMA, selon les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 1^{er} janvier 2026)
- Régime du contrat : capitalisation
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois.

11. Entrée au capital SAEML PFCCA

Le maire expose les éléments suivants : Créée en 2016, la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale « Pompes Funèbres de Chambéry et des Communes Associées » (SAEML PFCCA), s'est vue confier, en juillet 2017, par la Ville de Chambéry, la gestion et l'exploitation de son service extérieur des Pompes Funèbres et de son centre funéraire crématorium.

La SAEML PFCCA a ainsi pris la suite de la régie municipale des pompes funèbres de la Ville de Chambéry qui existait depuis 1915, en conservant la même exigence de qualité du service public rendu aux familles et un rôle de régulateur du marché par rapport aux offres des opérateurs privés.

Elle est à ce jour également propriétaire de quatre filiales après avoir racheté des sociétés familiales à céder afin d'étendre, sur le territoire savoyard (les Pompes Funèbres Mauriennaises, les Pompes Funèbres de la Vanoise), dans l'Isère (les Pompes Funèbres Baldini Leclair) mais aussi dans l'Ain (la Marbrerie Segurier) la possibilité, pour les familles, de bénéficier de prix régulés, approuvés par le Conseil Municipal de Chambéry.

Le capital social de cette société, de 610 000 €, majoritairement public, est détenu, outre la Ville de Chambéry actionnaire majoritaire à plus de 70 %, par 43 communes de l'agglomération de Chambéry et de l'avant pays savoyard, la part privée de celui-ci étant détenue quant à elle par le Crédit Agricole des Savoie, la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes et MUTAC (mutuelle des crématisés spécialisée dans la prévoyance obsèques).

L'équipement qui a fait l'objet d'importants travaux d'extension et de restructuration livrés en 2020, reçoit chaque semaine entre 1 000 et 2 000 personnes. Il comprend notamment une chambre funéraire avec neuf salons, un crématorium avec trois fours, deux salles de cérémonie omni-culte modulables, ainsi qu'une salle de convivialité mise à disposition des familles.

Les avantages pour les communes actionnaires, sont principalement les suivants :

- choix pour les familles de s'adresser à la SAEML PFCCA, comme à tout autre opérateur privé ;
- les obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes (indigents), décédées sur le territoire des communes actionnaires et dont les frais doivent être assurés par lesdites communes, sont pris en charge par la SAEML PFCCA ;
- la possibilité de prise en charge par la SAEML PFCCA, sur réquisition,

dans le cadre des pouvoirs de police du maire, du corps de toute personne décédée de mort violente ou accidentelle ou sans famille, pour le transporter à la chambre funéraire ;

- en cas de reprise de concessions (exhumations administratives), application d'un tarif forfaitaire par place exhumée ;
- bénéfice de l'expertise et du savoir-faire de la SAEML PFCCA dans le domaine funéraire.

À l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de souscrire à hauteur d'une action de 1 000 euros, soit pour la somme de 1 000 euros au capital social de la SAEML PFCCA ;
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;
- de désigner M. Vincent BOULNOIS comme représentant de la commune au sein de l'assemblée générale et, le cas échéant, du Conseil d'administration de ladite société.

12. Attribution d'une subvention à l'Association des Parents d'Élèves

Le maire expose au conseil municipal que l'Association des Parents d'Élèves de la commune, a sollicité l'octroi d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2026. Cette association a pour objet de représenter les parents d'élèves auprès de la communauté éducative, de favoriser le dialogue entre les familles et l'école, et d'organiser tout au long de l'année scolaire des actions et manifestations destinées à financer des projets pédagogiques, des sorties scolaires, des intervenants extérieurs au bénéfice direct des élèves.

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer à l'Association des Parents d'Élèves une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 euros.

13. Désignation d'un représentant au Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie

Le maire explique qu'il convient d'élire, conformément à l'article 22 des statuts du SDES, un délégué qui participera aux élections organisées au sein de chacun des collèges pour élire, en leur sein, les délégués siégeant au comité syndical du SDES.

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'élire M. Michel BOURGEOIS en tant que délégué pour siéger au sein du collège Grand Chambéry du SDES.

14. Désignation d'un représentant à Métropole Savoie

Le maire explique qu'il convient d'élire un représentant à Métropole Savoie. À l'unanimité, le conseil municipal décide d'élire M. Michel BOURGEOIS en tant que délégué pour siéger au sein de Métropole Savoie.

15. Désignation d'un représentant au Parc Naturel Régional des Bauges

Le maire explique qu'il convient d'élire un représentant titulaire et un représentant suppléant au Parc Naturel Régional des Bauges.

À l'unanimité, le conseil municipal décide d'élire :

- M. Vincent BOULNOIS en tant que délégué titulaire pour siéger au sein du Parc Naturel Régional des Bauges ;
- M. Francis AYMONIER en tant que délégué suppléant pour siéger au sein du Parc Naturel Régional des Bauges.

Pour retrouver l'intégralité des procès-verbaux des conseils municipaux du Châtelard, RDV sur www.lechatelard.fr

VOTRE AVIS COMPTE !

Quels professionnels de santé pour Le Châtelard ?

Le nouveau Pôle Santé du Châtelard souhaite enrichir son offre de soins. Actuellement, il accueille 2 infirmiers, 2 kinésithérapeutes, 1 ostéopathe et 1 psychologue.

Afin de répondre au mieux à vos attentes, la Mairie du Châtelard vous propose de répondre à ce questionnaire.

Nombre de personnes composant le foyer :

Souhaiteriez-vous la présence d'un médecin généraliste au Châtelard ?

Oui

Non

De quel autre professionnel de santé auriez-vous besoin ?

Un(e) cardiologue

Un(e) gériatre

Un(e) ophtalmologue

Un(e) dentiste

Un(e) gynécologue

Un(e) pédiatre

Un(e) dermatologue

Un(e) rhumatologue

Un(e) pédicure / podologue

Autres :

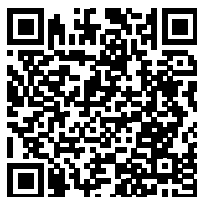
.....
.....
.....
.....

Nous vous invitons à retourner 1 questionnaire par foyer.

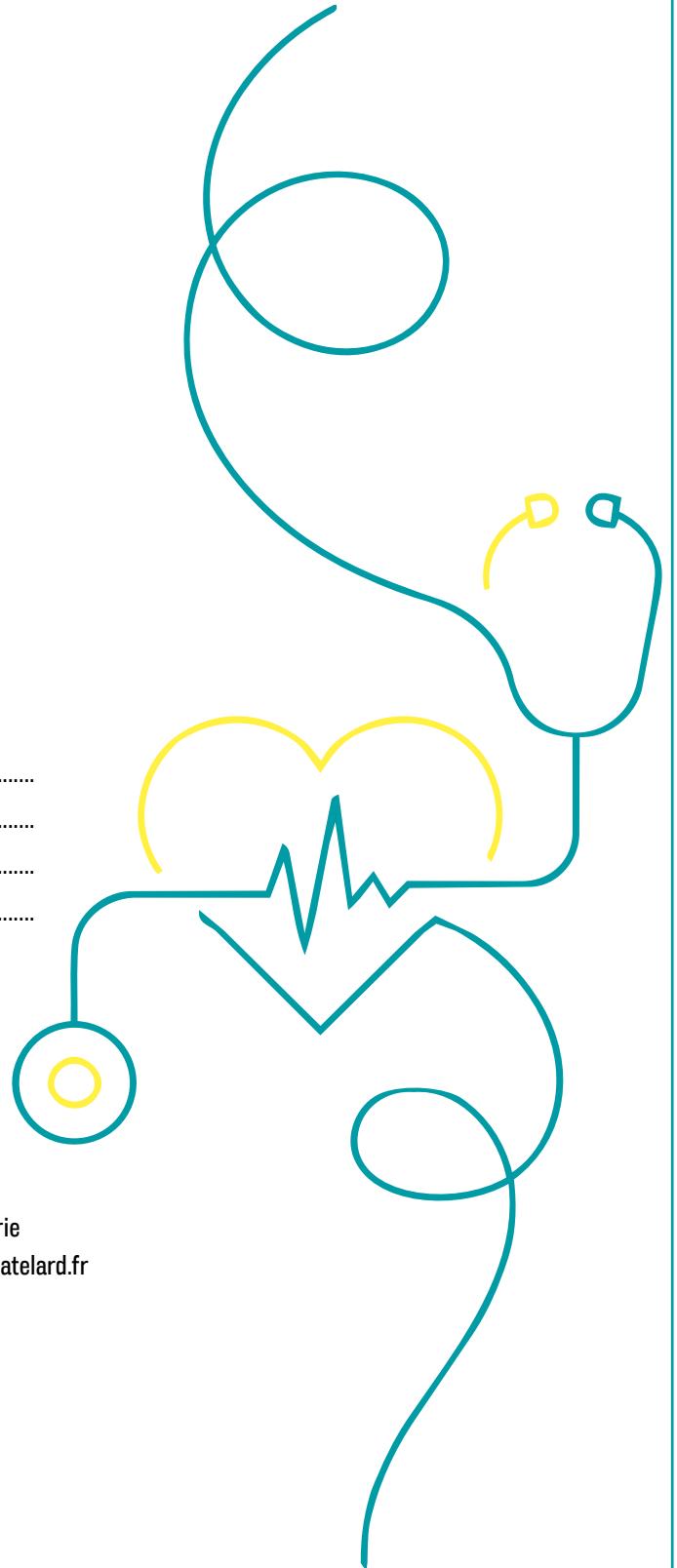
Réponse souhaitée avant le 26 juillet 2026.

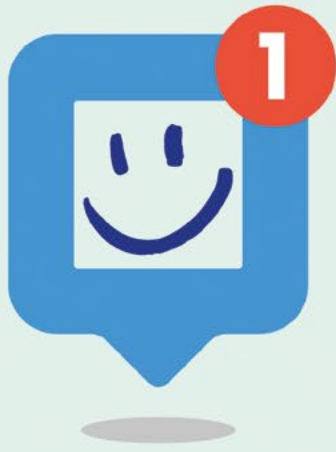
Vous pouvez, au choix :

- déposer ce questionnaire directement dans la boîte aux lettres de la Mairie
- répondre directement au questionnaire sur le site de la Mairie : www.lechatelard.fr
- répondre en scannant ce QRCode :



Merci pour votre participation,
L'équipe municipale





Pannneau Pocket

L'application mobile d'informations
et d'alertes



Télécharger sur PlayStore



Télécharger sur AppStore

